

# Incinérateur : quand réapparaît le spectre d'un statu quo

**Environnement.** Certains élus du syndicat mixte se sont déclarés favorables à un avenant à l'actuel contrat.

Un pas en avant, un pas en arrière. En matière de danse de salon, il est certain que certains des élus du Syndicat mixte entre Pic et Étang (Smepe) excellent en la matière. Preuve avec cette reculade constatée il y a quelques semaines de cela au sujet d'une possible réduction du tonnage de déchets traité par l'incinérateur géré par Ocréal à Lunel-Viel.

Depuis cette dérobade en bonne et due forme, s'est tenue une nouvelle réunion. C'était le 20 mars dernier. Ce jour-là, les membres du Smepe se sont rencontrés au cours de ce qui n'était « ni un conseil syndical, ni un bureau mais un entre-deux », raconte Fabrice Fenoy, le premier adjoint lunelviellois.

**« Là, on nous a présenté un ordre du jour : un avenant à l'actuel contrat »**

Fabrice Fenoy

Et l'édile de poursuivre : « Là, on nous a présenté un ordre du jour : un avenant à l'actuel contrat, suivi d'un



■ La réduction du tonnage traité ? Pas encore une réalité. CODD

exposé sur les différents modes de gestion. J'ai alors dit que nous n'étions pas d'accord avec ce scénario : celui de continuer à traiter 120 000 tonnes par an via un avenant à l'actuelle délégation de service public dont le contrat prend fin le 30 juin prochain. Le président Francis Pratz s'est engagé à défendre l'option qui est de ne traiter que les déchets issus des intercommunalités représentées par le Smepe (hors des quelque trente mille tonnes issues de l'agglomération

de Montpellier donc, NDLR) ».

**« La réunion organisée l'autre jour n'était pas là pour construire du consensus »**

Fabrice Fenoy

Et si les plus virulents ont été les représentants des intercommunalités du Pic Saint-Loup et de Sommières, il semble qu'une majorité d'entre eux soit tombée d'accord

pour ne pas poursuivre dans le traitement de 120 000 tonnes l'an.

Et Fabrice Fenoy de le dire : « Je vais essayer d'obtenir un vote en ce sens. Pour nous, c'est un préalable. Et si celui-ci est rempli, le mode de gestion sera secondaire. Même si, au fond de moi, je préfère une régie ou une société d'économie mixte ».

Pour autant, pas question d'accepter la prolongation de l'actuel contrat. « L'incinérateur marche depuis vingt ans

sans garantie du tonnage. Cela n'est pas acceptable en l'état. Nous avons une équipe qui nous a conduit dans le mur. Mais aujourd'hui, il faut construire. Même si la réunion organisée l'autre jour n'était pas là pour construire du consensus », déplore l'élu. Car c'est un fait : à l'heure actuelle, « nous n'avons ni le prix, ni la réduction de la pollution ».

**JEAN-FRANÇOIS CODOMIÉ**

[jfcodomie@midilibre.com](mailto:jfcodomie@midilibre.com)

## Adrien Riff, le président de l'association Lunel veut vivre, accuse

Par le biais d'un communiqué dont nous retranscrivons ici les grandes lignes Adrien Riff, le président de l'association Lunel veut vivre n'y va pas par quatre chemins. « Après les moments de jubilation, le silence du syndicat ne laissait rien présager de bon. La confirmation de ce mauvais pressentiment est arrivée le mercredi 20 mars. Ce qui m'en a été rapporté est désespérant : deux communautés - Pic Saint-Loup et Sommières -, proposent de signer un avenant avec Ocréal afin de poursuivre l'incinération sur la base de 120 000 tonnes, le temps de préparer la mise en place d'une nouvelle délégation de service sur la base de 120 000 tonnes...! C'est comme s'il ne s'était rien passé et qu'on puisse continuer à polluer à tout va. Comment imaginer un tel scénario ? J'ai dans l'idée que ces deux communautés sont poussées à monter au créneau et que derrière, les moutons suivront. Et je le pense d'autant plus volontiers que Pratz a élargi son bureau, comme il l'avait laissé entendre, sauf qu'il y a fait entrer deux incinérateurs et que les "anti" sont désormais minoritaires. »